Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 8 (1863)

Heft: (15): Supplément au No 15 de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUPPLÉMENT AU N° 15 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANNUELLES DE 1863 A SION.

T.

Assemblée des délégués, le samedi 15 août.

Les délégués des cantons sont réunis à l'hôtel-de-ville, à 6 1/2 heures du soir, sous la présidence de M. le colonel fédéral Barman, président du Comité central.

Sont présents, le Comité central et les délégués suivants :

Zurich.

MM. colonel fédéral Ott.

major Pfister.

Berne.

commandant de Greyerz.

major Renaud.

Lucerne.

major Amrhyn.

major Schnyder.

Uri.

capitaine Muheim.

lieutenant Muheim.

Fribourg.

colonel Reynold. capitaine Wolleb.

Schaffhouse.

capitaine Hug.

Bâle-Ville.

colonel fédéral Paravicini.

lieutenant Dietschi.

Argovie.

commandant Herzog.

major Debely.

Thurgovie.

commandant Rüdin.

Saint-Gall.

major Meyer.

capitaine Bernet.

Tessin.

commandant Beroldingen.

capitaine Toriani.

Valais.

commandant Chapelet. major fédéral Tschanz.

Neuchâtel.

sous-lieutenant Humbert.

Genève.

commandant Linck.

capitaine Vürth.

Les tractandas pour l'assemblée générale du 17 août sont arrêtés de la manière suivante :